



EPREUVES PROFESSIONNELLES
Session de MAI-JUIN 2019

Consultation des programmes sur www.union-prof.asso.fr

Montant de l'inscription : 30 € par épreuve

Inscription aux 4 unités ASCA ou ASCOM à la même session : 105 €

Période d'inscription à la session de mai-juin : du 19 mars au 12 avril 2019

Un minimum de 20 inscriptions (avec un minimum de 5 inscriptions par épreuve) est nécessaire pour l'ouverture d'un centre.

		Dates	Horaires	Epreuves sur poste informatique	Epreuves manuscrites
BUREAUTIQUE					
UL11	Texteur, gestion données textuelles	22 mai	09h30 - 11h00	x	
UL21	Tableur, gestion données quantitatives	22 mai	11h15 - 12h15	x	
UL22	Tableur, gestion données quantitatives, fonctions avancées	29 mai	10h30 - 11h30	x	
COMPTABILITÉ QUOTIDIENNE					
UC1*	Gestion comptable courante simple	22 mai	13h15 - 14h45		x
UC2*	Gestion comptable courante	22 mai	15h00 - 17h00		x
UC1L*	Gestion comptable courante simple, à l'aide de l'outil informatique	22 mai	13h15 - 14h45	x	
UC2L*	Gestion comptable courante, à l'aide de l'outil informatique	22 mai	15h00 - 17h00	x	
INVENTAIRE et LIASSE FISCALE					
UC31	Gestion comptable de fin d'exercice préparatoire	29 mai	13h30 - 15h30		x
GESTION					
UCP	Paye et déclarations associées	29 mai	15h45 - 17h45		x

Unités ASCA

ASCOM		Dates	Horaires	Epreuves sur poste informatique	Epreuve manuscrite
Unité 1	Présentation supports de communication	04 juin	13h00 - 15h00	x	
Unité 2	Communication professionnelle écrite	04 juin	16h00 - 18h00	x	
Unité 3	Utilisation des technologies de l'Information et de la communication	05 juin	16h00 - 17h00		x
Unité 4	Production de documents commerciaux, tableaux chiffrés, graphiques	05 juin	13h00 - 15h00	x	

* Les épreuves se déroulant simultanément, les candidats doivent choisir entre :

- l'épreuve UC1 ou l'épreuve UC1L
- l'épreuve UC2 ou l'épreuve UC2L

Etablissements habituellement rattachés à votre centre – Ils sont informés des dates de la prochaine session par nos soins et doivent vous communiquer une liste ou les bulletins d'inscription des participants.

N'oubliez pas de leur fixer une date de retour (antérieure au 12 avril 2019), de façon à pouvoir vous-même respecter la date limite d'inscription.

Candidats individuels – Ces candidats doivent entrer en relation avec vous pour savoir si une session d'épreuves est organisée dans votre centre. Ils vous adresseront ensuite leur fiche d'inscription au plus tard le 12 avril (disponible sur notre site) et le règlement des droits d'inscription. Le calendrier 2019 est affiché sur notre site depuis le 20 juillet 2018.